



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 59 - Juillet 2013 - 4€

## Sommaire

Grève de 1953 page 2

Les archives page 3

18 mois après 1981  
pages 4 à 6

fédération des postes et télécommunications **egt**

**CONTRIBUTION  
AU CHANGEMENT  
DANS LES PTT**

BIEN ET FURTIFEMENT  
RELIGIEUX  
PAR LE GROUPE DE TRAVAIL  
TELECOMUNICATIONS  
ALPES DU BUREAU FEDERAL

Montreuil, Nov. 82

Qui a tué N. Guérini ? page 7

1975, création de l'UFC  
pages 8 à 10

Le Maitron page 11

Vie de l'IHS page 12

Colloque : Le métier de facteur  
et son devenir  
pages 1 à 14

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

### 1943 1953 2013

Nous avons, ou nous allons commémorer trois événements importants en 2013.

– **L'accord du Perreux du 17 avril 1943** qui permet la réunification de la CGT. Mais il fait aussi entrer la classe ouvrière dans l'histoire, puisqu'il ouvre une perspective pour l'unification de la résistance.

– **Le 27 mai 1943**, c'est la première réunion du Conseil National de la Résistance, regroupant tous les mouvements de résistants, les partis politiques anti-collaborationnistes et les confédérations CFTC et CGT.

– **Août 1953**, ce sont les décrets Laniel, prévoyant, notamment, le recul de 5 ans de la limite d'âge ouvrant droit à pension, le blocage des salaires, traitements et pensions.

**En quoi ces événements du passé peuvent-ils nous aider à comprendre ce qui se passe aujourd'hui et appréhender l'avenir ?**

– Le programme du CNR propose, dès la Libération, l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction du pays... en s'appuyant sur un secteur public fort... Mais aussi un plan complet de sécurité sociale, une retraite permettant de vivre dans la dignité, la sécurité de l'emploi, ce qui se traduira en 1946 par le statut des fonctionnaires.

– La grève d'août 1953 : Elle débute aux PTT et s'élargit à tous les services publics ; elle reste dans l'histoire sociale comme un grand millésime, pour la durée de la grève et le nombre de grévistes ; cette grève a une autre particularité, celle de l'irruption des femmes, ce que nous retrouverons désormais dans toutes les luttes. Cette levée de bouclier d'août 1953 va donner du souffle à l'action de la CGT, notamment dans les PTT, « rien ne sera plus comme avant ». L'enjeu était de taille, la grève empêchera la promulgation de ces décrets.

**Aujourd'hui, que se passe-t-il ?** Le gouvernement veut, entre autre, allonger la durée des cotisations pour partir à la retraite à taux plein, tandis que le MEDEF parle de son côté de l'allongement du temps passé au travail ! Si la mobilisation n'est pas assez puissante et unitaire, ce sera le détricotage du système par répartition qui se videra de son contenu.

Allons-nous revenir en arrière, brader un à un les acquis du C.N.R. pour plaire au capital ? Curieux gouvernement de « gauche » !

Faisons tout, soyons sur le terrain pour construire un puissant rapport de force, le plus unitaire possible. Faisons vivre notre syndicalisme de classe, qui s'est illustré en 1943 et 1953, aujourd'hui donnons à nouveau une perspective d'espoir.

**L'espoir d'hier demeure l'espoir d'aujourd'hui, pour assurer celui de demain.**

**Emile DUPUY**

# Il y a 60 ans, la grève d'août « Dans de telles circonstances, où l'apparaît plus clairement, la prise de c



*Le 24 août 1983, la Fédération CGT des PTT et sa commission fédérale des jeunes ont célébré l'anniversaire de la grande grève d'août 1953, qui a profondément marqué notre profession par sa puissance et sa durée.*

*Cette initiative sera renouvelée par la suite.*

*Parmi les interventions prononcées, il y a celle de Ginette LEBORGNE (à l'époque militante à PARIS Inter Archives) que nous reproduisons in extenso dans ce Relais.*

« Dans le contexte, quelle était la situation de Paris Inter Archives ? Effectif réduit avec un nombre important d'auxiliaires recrutées en prévision des premières phases de l'automatisation pour pouvoir, bien entendu le licencié, mise en place depuis 1950 d'un système de rendement codifié dans un BO créant la compétition permanente entre les téléphonistes avec comme conséquences une dégradation des conditions de travail, de l'atmosphère des services et une aggravation des congés de maladie, et notamment une augmentation spectaculaire des maladies nerveuses.

L'affaiblissement de la CGT, résultat de la scission en dépit des efforts des militants de la section CGT, la répression – il n'était plus possible de distribuer un tract à l'entrée du bureau – ne facilitait pas la prise de conscience.

Pourtant un incident avait éclaté en juillet : en raison du refus massif des compensateurs, des collègues s'étaient levés dans une salle. Ce signe précurseur montrait que le mécontentement s'accumulait et exploserait.

Ces raisons locales ont contribué, pour une grande part, à une importante participation à la grève. Les décrets LANIEL<sup>(2)</sup> ont été le détonateur, mais ce n'était qu'un des aspects de la même orientation politique.

Beaucoup de collègues participaient à une grève pour la première fois et nous savions bien que la lutte ne serait pas facile face à un tel gouvernement. Chaque jour, il fallait gagner la grève et elle a duré trois semaines. La journée commençait avec les piquets de grève à toutes les prises de service, ils étaient bien organisés, composés de groupes de 4 ou 5 qui se plaçaient sur toutes les rues amenant au central, ce qui permettait d'arrêter les non-grévistes sur le passage et de discuter avec elles pour les gagner à la grève. Il y avait aussi les rentrées de congés que nous pouvions aussi contacter. Après on se rendait au meeting central, rue du Château d'Eau et retour aux piquets de grève.

Sandwiches pris dans les cafés environnants ou rue Charlot, à l'annexe de la Bourse du travail, où, grâce à la

solidarité, étaient servis des repas gratuits, suivant les situations ; puis la journée continuait : interventions auprès des parlementaires, etc., ou on se retrouvait square du Temple, en plein air, par salles, étant donné l'importance du bureau. Autour de 3000, des femmes à 80 % au moins. Cela se comprend, on se connaissait par salle.

Heureusement le mois d'août était beau ! A la fin, la grande Bourse étant proche d'Archives, des collègues y passaient l'après-midi, certaines tricotaient, des crochets s'organisaient et l'ambiance ne manquait pas ! Le tout entrecoupé de salutations des représentants d'entreprise.

Avec la grève des transports, certaines devaient emprunter les camions militaires. L'administration, pour faire pression, avait envoyé des lettres de réquisition qui furent ramassées et détruites. Mais pour les collègues de nuit, la police s'était présentée à leur domicile et cinq d'entre eux avaient été arrêtés. Pendant leur détention, des visites furent organisées, pour ceux que la police n'avait pas trouvés à leur domicile, ils furent hébergés par des grévistes.

C'était une grève active où les adhérents de la CGT sont apparus d'autant mieux que nous les réunissions presque chaque jour.

L'activité de la CGT et la participation des grévistes aux réunions ont empêché la reprise préconisée par les dirigeants FO et CFTC à un moment décisif, sauvant ainsi le gouvernement LANIEL, ce ne sera pas la dernière fois, hélas pour nous. Les adhérents FO et CFTC, pris de colère, déchiraient leur carte. Mais ces organisations n'ont jamais fait de politique, n'est-ce pas ? Constatons qu'aujourd'hui, ils sont plus exigeants avec un gouvernement de gauche<sup>(3)</sup> qu'avec les gouvernements les plus réactionnaires, tel celui de LANIEL.

Donc, le rôle important joué par la CGT a permis de tenir trois jours de plus, mais il faut toujours avoir les pieds sur terre, il n'était pas possible d'aller plus loin.

Nous avions ce problème particulier des cinq collègues qui avaient été emprisonnés et le comité de grève avait décidé, avec les grévistes, que le jour de la reprise, nous nous présenterions, le comité de grève avec eux pour leur réintégration immédiate, et selon la réponse, nous reprendrions ou non le travail. Le cortège partit de la rue des Archives, puis s'arrêta à l'angle de la rue, se détacha le comité de grève avec les cinq camarades. Face à face : directeur avec son aéroplane – comité de grève. A la réponse négative du directeur, nous avons rejoint les grévistes et donné le mot d'ordre : retour à la rue du Château

## Le relais

14<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 4 €  
Directeur de la publication : Bernard Reuche  
Rédaction administratives : 263, rue de Paris,  
case 545 - 93515 Montreuil Cedex



3<sup>e</sup> trimestre 2013  
Dépôt légal à parution  
CPAD N° 0912 GB1018  
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

# 1953<sup>(1)</sup> : la lutte de classe conscience grandit... »

d'Eau (une collègue pleurait, elle avait juré à son mari de reprendre le travail). Belle journée de discussions de la section et du syndicat avec le directeur, la direction. A la fin de la journée, nous obtenions satisfaction.

L'administration ne s'attendait pas à une telle situation et nous reprenions le travail le lendemain, cette journée payée. La reprise se fit à midi, tête haute, dans toutes les salles, dans un cortège qui bloquait la rue des Archives.

Je ne sais pas si j'ai su traduire l'atmosphère de ces journées, mais elles ont marqué toutes celles et ceux qui y ont participé. Dans de telles circonstances, où la lutte de classe apparaît plus clairement, la prise de conscience grandit, la section CGT en sortit renforcée en adhérents et en influence. Nous avons beaucoup appris. Par exemple nous avons vu des collègues héberger des agents de nuit recherchés par la police, de celles classées dans la catégorie « il n'y a rien à en tirer ». **Beaucoup réfléchi, notamment en matière d'organisation de la section syndicale CGT, et pour moi, c'est l'essentiel retiré de la grève de 53.**

Pour impulser la grève, pour la gagner chaque jour, nous avions réuni les syndiqués, nous avions constaté que les liens très forts s'étaient établis entre les collègues de chaque salle. Qu'elles exprimaient leurs préoccupations à partir de ce qu'elles vivaient chaque jour, leurs conditions de travail particulières ; chaque salle avait un effectif important dépassant les 100 unités par brigade. C'est à partir de là que nous avons décidé la décentralisation des PARIS Inter Archives, en cinq sections syndicales, et la constitution de groupes de

salles pour être capables de traduire les revendications, les aspirations du personnel.

Nous avons ainsi maintenu et développé l'influence de la CGT gagnée au cours de la grève, et commencé l'action contre le rendement et ses conséquences, action impulsée par la seule CGT.

Résultat aux élections aux CAP de 1956 : la CGT recueillait chez les AEX, la catégorie la plus importante, plus de 50 % des voix. Nous retrouvions notre place de première organisation syndicale à PARIS Inter Archives.

Avec la CGT, les femmes de notre service avaient pris conscience qu'elles pouvaient et devaient prendre leurs affaires en main. Une nouvelle fois, la preuve était faite que les femmes travailleuses participent pleinement au combat de classe ».

1. *La Fédération et l'lhs, depuis sa création, ont pris des initiatives pour régulièrement commémorer cet évènement. Se reporter aux « Relais » n° 11-12 de 2001, n° 20 de 2003, n° 36 de 2007 et à la brochure compte rendu du « Colloque de Bordeaux du 24-9-2003 », prix 2 €. La brochure de la soirée du « 30<sup>e</sup> anniversaire de 1953 » est épuisée.*

2. *Le gouvernement Laniel fut l'un des plus réactionnaires de l'histoire. Alors que l'inflation est galopante, il refuse toutes les revendications salariales, notamment dans le secteur public et chez les fonctionnaires, où les salaires sont en dessous du SMIG. Par décret, il porte l'âge de la retraite à 65 ans au lieu de 60 et revoit à la baisse toutes les carrières indiciaries...*

3. *Ce récit a été fait en août 1983, François Mitterrand, socialiste, est élu depuis le 10 mai 1981 président de la République.*

## Et si on s'intéressait aux archives des syndicats et sections ?

**Lors de notre dernière Assemblée Générale de l'lhs-Fapt, un débat s'est instauré sur les archives : comment les conserver ? les verser à quel organisme ?**

*Voir le compte rendu dans le Relais d'avril 2013.*

La première urgence est de conserver, coûte que coûte nos archives.

Et le second conseil que nous pouvons donner, c'est de commencer à les exploiter pour en faire profiter le plus grand nombre.

**L'exemple du syndicat de la Sarthe** : un cahier d'une douzaine de pages a été réalisé « Inventaire - Recherches-Découvertes ». Ce titre résume bien ce que nous souhaitons. C'est un bon début, gageons qu'il donnera envie d'aller plus loin dans les archives départementales de 1895 à 1939, puisqu'il s'agit de ces années là dans cette étude. Ce premier « inventaire » doit susciter d'autres « recherches » pour faire de fructueuses « découvertes » !

A la lecture de ce cahier, on y découvre que la section du Mans du Syndicat national des PTT a été probablement créée aux environs de 1900. Rappelons qu'en effet le Syndicat national des ouvriers des PTT a adhéré à la CGT le 27 décembre 1899. Toujours dans la Sarthe, le Syndicat confédéré des ouvriers des PTT est créé le 16 mars 1900, avec 143 adhérents. On apprend aussi que le Syndicat des agents des PTT confédérés rassemble 235 adhérents, son secrétaire est un commis, mais la date de la création n'est pas connue. On découvre que le Syndicat unitaire (cgtu) des PTT est créé le 15 avril 1922, avec 25 adhé-

rents et à sa tête un « ouvrier des PTT ». Mais plus intéressant encore est la naissance le 24 janvier 1926 du Syndicat des employés des PTT, avec 135 adhérents et un secrétaire « facteur » : ce syndicat n'est donc plus seulement catégoriel, mais PTT dans son ensemble.

**La seconde partie du cahier présente un état d'organisation fort instructif.**

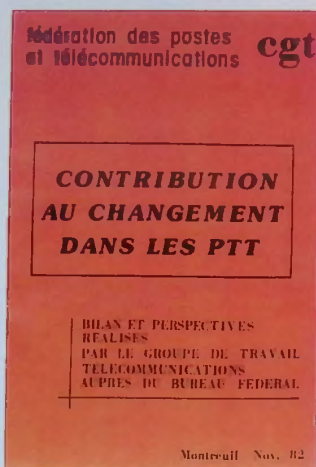
En 1953, il y a 296 syndiqués CGT dans la Sarthe, 515 en 1965 et 537 en 1969. En 1975, 595 cartes et en 1979 il y en a 728, une belle progression, mais le chiffre passe à 619 en 1987, pour atteindre les 800 en 2004 et enfin 835 en 2010. Il y a là matière à fouiller ces courbes des adhérents. Un lien direct avec les luttes ? Ou bien des mesures d'organisation adaptées et efficaces ? Nous voudrions en savoir davantage !

Mais aussi, nous voudrions à partir de cette « ébauche de recherche », communiquer à d'autres syndicats cette démarche des Sarthois, pour qu'à leur tour, ils prennent à bras le corps leurs archives pour visiter la vie de leur syndicat respectif. Quelle richesse pour eux-mêmes, l'lhs bien sûr, mais toute la fédération. Alors bon courage... le Relais vous ouvrira ses pages, pour faire connaître vos initiatives.

**Bernard BOUCHE**

# 18 mois après un premier bilan dans le

*En 2012, le programme de François Hollande, s'intitulait « le changement c'est maintenant ! » – mes 60 engagements pour la France –. Un an après son élection à la Présidence de la République, on est loin des promesses du candidat. Mais, dans ces pages du Relais, nous nous garderons d'en faire l'analyse, la laissant ainsi que les propositions transformatrices, les luttes à mener aux acteurs du moment. Pour le présent, examinons un rapport intitulé « contribution au changement dans les PTT », réalisé en novembre 1982, lors de la première présidence socialiste de la 5<sup>e</sup> République, par un groupe de travail des télécommunications, pour le bureau fédéral.*



**Ce bilan 18 mois après le 10 mai 1981 analyse la situation dans les Télécommunications, du service public et des travailleurs. Il pose des questions et propose des pistes de réflexions.**

Il montre que les premières mesures prises par le gouvernement vont dans le bon sens, mais se heurtent à des choix budgétaires peu audacieux qui le privent ainsi de moyens nécessaires au changement attendu et au développement du service public.

Des décrets relatifs aux CTP, aux CAP, à l'exercice du droit syndical, au conseil supérieur de la Fonction Publique officialisent les nouveaux droits des fonctionnaires. Celui du 28 mai 1982 n° 82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail et la prévention médicale dans la Fonction Publique comble un vide juridique.

Mais les rapporteurs notent par ailleurs que le gouvernement a « tendance à ignorer la CGT lors de certains choix

fondamentaux » (par exemple : les nouvelles orientations en matière de télématique, de politique industrielle et financière, de la charte de gestion...).

Les rapporteurs pointent aussi que c'est une période de modernisation importante du secteur des télécommunications avec le développement de la télématique, le « Minitel<sup>(1)</sup> » qui est proposé aux abonnés, de nouveaux systèmes de communication, y compris par satellites. Un marché convoité !

Pour la CGT, l'ouverture de l'expression pluraliste de l'information doit aller de pair avec les besoins d'une plus grande démocratie. Ses propositions vont dans le sens de la propriété publique de tous les bouts de la chaîne et la « modernisation » doit aussi permettre la revalorisation de la profession et de meilleurs services rendus aux usagers.

Ce document est donc un outil mis à la disposition des militants de la CGT pour permettre « d'impulser l'intervention massive des travailleurs, condition indispensable pour que le changement progresse en qualité et se manifeste au quotidien. ».

Parcourons maintenant les différents chapitres.

## **La réorganisation des Télécommunications :**

Le CTP du 23 octobre 1981 marque une rupture avec les politiques précédentes. C'est entre autre l'abandon des zones. Cette suppression était une exigence de la CGT. Celles-ci déconnectant les structures Télécom des structures administratives départementales et régionales étaient à court terme une remise en cause des PTT, administration d'Etat.

« La décentralisation doit permettre de rapprocher le service de l'utilisateur et de revitaliser les communes rurales, de donner aux services une dimension plus humaine. ».

Cette nouvelle organisation pour être efficace doit conjuguer : décentralisation, démocratisation et complémentarité.

Ces orientations doivent donc servir de base pour la deuxième phase de la réorganisation et les rapporteurs préconisent de les mettre en débat dans tous les services.

## **Postes et Télécommunications : Vie commune ?**

Le ministre des PTT réaffirme l'unité des 2 branches et la recherche d'une politique de complémentarité.

Des expériences sont menées : Installation d'une boîte aux lettres et distributeurs de timbres, vente de timbres poste, d'emballage, ordre de réexpédition... dans les ACTELS. Et les Bureaux de Poste pourraient encaisser des factures téléphoniques, signaler les dérangements, distribuer et récupérer les annuaires téléphoniques... Et des perspectives de coopération dans la recherche et le développement de produits nouveaux en télématique : annuaire électronique, monnaie électronique, consultation de banques de données, télécopie...

Si « ces premières mesures vont dans le bon sens encore faut-il qu'elles s'accompagnent des moyens nécessaires en effectif et en formation » et de s'interroger : « si l'on veut affirmer l'unité des PTT, on ne peut se contenter d'une certaine complémentarité qui ne peut être qu'une étape, certes positive dans l'immédiat. Les deux branches d'exploitation sont différentes, mais elles ont un même but : assurer et faire prévaloir l'indispensable communication entre les êtres humains, elles doivent se prêter un mutuel appui pour une vie commune. »

1. Le Minitel fait partie de cette « révolution télématique », avec ses terminaux dédiés, peu onéreux. Il s'est développé à partir des années 80 et sa mort a été programmée en juin 2012.

# Avrès 1981... es Télécommunications !

Quel doit être le contenu et les objectifs de cette vie commune ? Les rapporteurs invitent à y réfléchir « pour construire les PTT de l'AN 2000 ».

## Nationalisations – Politique industrielle :

C'est la loi du 11 février 1982. Les grandes firmes (Matra, Thomson-CSF, CIT-Alcatel, CII) qui se partageaient le marché des PTT, sont nationalisées. Ainsi on peut lire dans le document cette appréciation « si le gouvernement de Gauche ne va pas assez vite dans l'élaboration du changement, il n'en reste pas moins que des mesures très positives ont été prises. C'est le cas des nationalisations ».

« Un événement de grande portée pour l'économie nationale et aussi pour les travailleurs (...) un secteur public plus fort face au capital privé ».

Si ces mesures ouvrent des perspectives nouvelles pour la recherche et la mise en œuvre des nouvelles techniques, celles-ci doivent déboucher sur une nouvelle politique industrielle menée conjointement entre les PTT et le secteur nationalisé et permettre « en adaptant les produits aux besoins des usagers, en harmonisant la production, ... » de stopper l'immense gâchis (16 400 millions de francs sur le budget 82).

La création d'une filière nationale de l'Électronique est aussi saluée, permettant ainsi de « se débarrasser de la tutelle notamment Américaine et Japonaise dans le domaine des composants ».

Pour stopper les gaspillages, des exigences sont émises, entre autre celle de recréer un service du Contrôle des prix avec la participation des organisations syndicales.

Et les rapporteurs de conclure ce chapitre : « nationalisations, politique industrielle, maîtrise des prix sont des éléments indissociables pour une nouvelle politique au service à la fois des travailleurs des PTT et des usagers ».

## Produire Français :

Une volonté qu'affirme le gouvernement et qui est inscrit dans le programme de la CGT.

Les PTT peuvent jouer un grand rôle dans la reconquête des marchés intérieurs en privilégiant les fournisseurs français. Pour cela la CGT demande que les travailleurs connaissent les marchés, participent à leur contrôle et puissent ainsi peser

sur les choix qui sont faits. Il faut aussi que la concertation soit faite dès que le choix ou la conception du matériel est à l'ordre du jour. Une bataille à mener !

## L'évolution des techniques :

C'est l'époque où la télématique se développe en France. En quelques années, ces nouvelles technologies vont considérablement bouleverser le contenu du travail et les rapports sociaux.

Mais dans les années 80, nous en sommes au stade de l'expérimentation, avec des débuts timides (les cadres et les enfants dominant parmi les utilisateurs du télématel). Les auteurs du rapport prédisent « un développement rapide, sans crainte de se tromper » et c'est à leurs yeux, « une raison de plus pour ne pas laisser ces questions aux technocrates et aux techniciens ».

La construction de réseaux locaux de Vidéocommunication interactive à large bande préfigure le futur réseau national de communications multiservices. Innovation qui va faire émerger des besoins sociaux nouveaux et qui interroge à plusieurs titres, en termes de contenu des programmes et de diversification.

Si pour la fédération la maîtrise du réseau doit être publique, le rapport invite à débattre sur les nouveaux services en développement.

## Les réseaux :

Le Conseil des Ministres du 3 novembre confie la construction et l'entretien des réseaux câblés en fibre optique aux PTT. Une décision qui va dans le sens des propositions CGT.

« C'est un acquis considérable, un point d'appui puissant pour la poursuite » peut-on lire, à mettre à l'actif de l'activité CGT : sensibilisation du personnel, délégation à la DGT, au cabinet du Ministre des PTT, du premier Ministre.

Le développement du réseau est une priorité et un effort d'investissement est engagé au niveau de la recherche et de grands projets (large bande et satellites).

Mais en restant vigilant, car la mise en place se fera sans effectifs supplémentaires, ce qui fait craindre un accroissement de la sous-traitance et un danger pour l'indépendance économique.

L'évolution des techniques entraîne des mutations importantes : les liaisons radios régressent au profit des liaisons par satel-

lites ou par câbles. La direction des télécommunications des réseaux extérieurs DTRÉ a un rôle important au niveau international et une diversité d'activités au niveau des services et centres. Or, les orientations prises ne semblent pas subir de modifications par rapport aux précédentes (le directeur de La DTRÉ étant aussi administrateur de France Câble, ceci explique sans doute cela).

Par ailleurs, le démantèlement programmé des TRN est stoppé. Une concertation est mise en place sur leur devenir. Pour la Fédération cette évolution des structures doit être pensée en tenant compte des progrès techniques, de Transpac, de la sécurité des réseaux, de leur continuité mais aussi du mieux vivre et travailler autrement pour le personnel.

## Le CNET :

Les orientations gouvernementales dans les années 75 à 80 avaient progressivement modifié les structures et les attributions du CNET pour le placer au service exclusif des stratégies des multinationales des Télécommunications notamment dans la production des fibres optiques toujours avec en perspective le démantèlement des PTT et la séparation des Postes et Télécommunications et la privatisation. Un an après le 10 mai, on note des orientations nouvelles et intéressantes, l'ouverture de dialogue et la concertation mais aussi les faiblesses concernant le volume des crédits, l'information et la démocratie.

## Objectifs – moyens :

Le rapport Schoeller examiné le 17 septembre fait le constat de la situation actuelle, du bilan de la politique passée et ce qu'il faut faire pour améliorer et voir quelle redistribution de la productivité. Il préconise un véritable système de négociation déconcentrée entre DOT et centres pour permettre une meilleure adéquation des moyens et objectifs et des décisions liées à la réalité.

Si ces propositions sont appréciées, par « les perspectives d'intervention des travailleurs au niveau de la gestion, la possibilité d'accès à l'information jusqu'alors cachée, ... de nouveaux rapports à instaurer dans notre service public », le rapport montre aussi des limites, dans la concertation à la base. Par ailleurs la proposition de partage individualisé des

gains de productivité est inacceptable pour la CGT et le fait savoir fermement. Ceux-ci « *fruit du travail – hommes – machines – ne peuvent être partagés que collectivement* ».

Il ne sera pas donné suite à ce rapport.

### Les effectifs :

Dès 1981, 8 000 créations d'emplois sont votées pour La Poste et les Télécoms et le comblement de 4 000 vacances. 5 620 emplois au budget de 1982 sont accordés. La réduction de la durée de travail de 39 h à 38 h aux Télécoms a contribué à la création de 2 500 emplois, sans compter les 30 000 auxiliaires des PTT qui vont être titularisés.

Mais le rapport souligne le gâchis de la sous-traitance et des marchés scandaleux qui sont passés. « *Il y a là moyen de récupérer des milliards de francs qui s'en vont gonfler les profits des trusts de la téléphonie. Moyens qu'il faut imposer* »

Le projet de charte de Gestion Télécommunications qui est proposé, interroge les rapporteurs. Pourquoi pas une charte PTT ? demandent-ils.

Cette charte fixe les objectifs à l'horizon 1986, mais cela se fait sans concertation avec les organisations syndicales et à l'aube du 9<sup>e</sup> plan qui va être mis en discussion. « *Si le développement des télécommunications et les investissements sont nécessaires, quel impact sur le budget annuel annexé ?* » interrogent-ils ? Ce budget annuel annexe qui pourrait ainsi être corseté par les engagements pris aussi bien en matière d'investissement que de crédits pour le personnel.

Quant au personnel, la charte prévoit d'améliorer le déroulement de carrière, l'harmonisation des statuts... des mesures catégorielles, la réduction progressive du temps de travail...

Le rapport remis au bureau fédéral examine également la situation dans les CRT et les perspectives d'évolution. La dégradation de ce service était orchestrée par le gouvernement précédent pour « *que les usagers en arrivent à souhaiter son passage au privé* ».

Un groupe de travail a été chargé de faire des propositions pour une amélioration durable du service des renseignements téléphoniques. La CGT a demandé la réunion immédiate d'un CTP pour fixer l'application du rapport élaboré en concertation avec les organisations syndicales.

### Les tables rondes sur la modernisation :

C'est un autre des points abordés dans ce document. Elles doivent étudier tous les services concernés par le progrès tech-

nique et faire des propositions. Elles regardent aussi les personnels du Service Général à l'exemple des CPE, du Télégraphe... qui subissent aussi une évolution du contenu de leur travail suite à la mise en place des nouvelles techniques et nécessitent une revalorisation de la profession.

« *L'expression de la démocratie avec les organisations syndicales et le personnel pour l'organisation du travail, la définition des moyens et des objectifs doivent remplacer les ordres tombant d'en haut... surtout lorsque les moyens de fonctionnement sont insuffisants* ». C'est ce que défend la CGT lors de ces tables rondes.

Ce document est en fine le reflet de l'activité CGT dans les Télécommunications depuis le 10 mai 1981, des avancées importantes obtenues grâce à son action constructive qu'il faut faire appliquer dans les services et travailler à d'autres avancées, notamment en matière de CHS dont la constitution est rendue obligatoire dans les centres de plus de 100 personnes, « *un atout important pour l'action au quotidien* ».

Dès le 8 juillet 1982, au conseil supérieur des PTT, la CGT fait des propositions pour un autre budget, celui du changement et on sait déjà que le budget annexe 1983 remet en cause toute la part prévue pour le personnel.

Les objectifs fixés restent limités par la contrainte de la rentabilité financière, ils ne peuvent conduire qu'à une dégradation de la situation des salariés des PTT. Il faut imposer de nouveaux critères de gestion pour conduire au progrès social, « *condition décisive du progrès économique* ».

Par ailleurs si les nouveaux dialogues sont appréciés positivement, la concertation ne saurait être comprise que dans un développement sans précédent de la démocratie au travail, élément essentiel de la responsabilisation de chacun, à quelque échelon qu'il se trouve. Ce point important est largement développé.

Le risque d'intégration du personnel est aussi en débat. Celui qui aura lieu au sein du bureau fédéral décidera de ne plus participer à ces tables rondes, la CGT pouvant se faire entendre lors des audiences et des CTP.

On peut aussi se rapprocher de ce que Georges Frischmann écrivait dans son « *Histoire de la Fédération CGT des PTT* » à propos des commissions créées sous Herriot concernant la révision générale des traitements et indemnités des fonctionnaires : « *on sait [à l'expérience] que le gouvernement y recourt pour gagner du temps, par la lenteur calculée de ses travaux...* »

Pour conclure, dès 1982 la CGT mesurerait bien le chemin à parcourir pour que se concrétisent les perspectives encourageantes pour le service public PTT après l'élection présidentielle. Ce chemin nous pouvons le tracer en revenant sur le climat social en ce début des années 80. Pour cela relisons quelques pages de notre *Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981*.

...La CGT prend des initiatives de portée nationale. Dans les services l'activité revendicative se poursuit et obtient des résultats. Le 26 mars 1981 un mois et demi avant l'élection présidentielle, 80 000 grévistes dans les PTT et 700 000 dans l'ensemble du secteur public et nationalisé au seul appel de la CGT<sup>[2]</sup>.

« *C'est la démonstration [pour la CGT] que tout ne dépend pas de l'issue de l'élection présidentielle.* »<sup>[4]</sup> « *La CGT qui refuse de modérer son activité revendicative en période pré-électorale est la cible sur laquelle se concentrent tous les coups. De la part de la droite, du patronat et de la presse à leur dévotion, ce qui est dans l'ordre des choses, mais aussi de tous ceux qui, à l'image d'Edmond Maire, ne souhaitent pas qu'elle marque le changement de son empreinte.* »<sup>[5]</sup>

Aujourd'hui comme hier, c'est bien le contenu du changement qui est au cœur du débat.

Ainsi, sous le titre « *Paix sociale ou lutte de classe ?* », Louis Viannet était clair : « *Oui ! Nous disons il faut changer, il faut battre Giscard, mais pour faire une autre politique. Il faut changer vraiment* »<sup>[6]</sup>.

C'est cette démarche que la CGT entend faire valoir auprès du personnel dès le résultat de l'élection. L'histoire retient que ce fut difficile, l'illusion politique a dominé le besoin de la poursuite de l'action syndicale et des luttes.

C'est pourquoi les rapporteurs fin 1982 continuent d'insister sur la nécessité « *de développer la lutte des travailleurs et travailleuses* », conditionnée par l'activité de la section syndicale et « *de gagner les syndiqués à la vie de la section pour aller vers une société qui s'appuie sur la participation intense des travailleurs* ». S'il n'y a pas de la continuité dans les luttes revendicatives, les orientations du capital d'avant les élections reprendront vite le dessus... ce sera le cas dès 1983 !

Danièle LEDOUX

2. Budget annexe des PTT créé en 1923 : autonomie partielle et contrôlée.

3. In Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981 p.546

4. In idem p.543

5. In Idem p.543

6. In La Fédération CGT des Postes et Télécommunications n° 221 d'avril 1981 p.3.

# Le relais Le métier de facteur et son devenir



## Colloque national des 29 et 30 mai 2013 Nantes – Hôtel de région

Co-organisé par l'hs CGT fapt et la fédération CGT fapt, avec la participation de la région CGT fapt des Pays de Loire, du syndicat départemental et du comité CGT fapt pour l'histoire des ppt de Loire-atlantique.

Dans l'attente de la sortie du livre, qui rendra compte de la totalité des travaux du colloque à paraître fin 2013- début 2014, nous donnons dans ce 4 pages une appréciation générale du colloque et un compte rendu portant principalement sur les interventions liminaires qui ouvraient le débat.

### Un colloque des facteurs d'une grande teneur

On pourrait le qualifier par cette formule : ambiance studieuse et détendue, avec un débat riche et dense marqué par une interactivité intense. Le passé, le présent, le devenir du facteur se sont articulés avec facilité entre les générations de retraités et d'actifs présents. La fluidité et la qualité des interventions ont traversé ce colloque comme « une lettre à la Poste » !

Il faut dire que les conditions d'accueil et de confort pendant la durée des travaux, tout comme l'important investissement des différents acteurs dans la préparation, ont grandement favorisé la réussite de ce colloque.

Ce sont près de 400 militant(e)s, facteurs et factrices dans 30 départements, qui ont participé aux réunions préparatoires, plus de 130 contributions écrites sont parvenues à l'Institut.

Si les 165 participants, en provenance d'une trentaine de départements, (50 % d'actifs, 50 % de retraités et 1/3 de femmes) réunis pendant un jour et demi sur l'île Beau-lieu de Nantes, ne sont naturellement pas tous intervenus, on note toutefois 42 interventions le premier jour, 18 le second et 7 demandes d'intervention insatisfaites faute de temps.

Animée par Serge Lottier, président de l'hs, la table ronde qui ouvrait sur le « devenir » a atteint son but. D'abord parce qu'elle s'est faite avec l'ensemble des participants au colloque, et aussi bien sûr par la qualité des interventions des invités. Parmi ceux-ci, Marie Cartier, sociologue et Maryse Dumas, ancienne secrétaire générale de la fapt-CGT, et secrétaire confédérale, aujourd'hui membre du conseil économique et social.

Les autres invités autour cette table ronde, Pascal Lelausque secrétaire général du syndicat CGT fapt de Loire Atlantique, Gilbert Terrisse, secrétaire de l'Union Fédérale des Retraités Fapt CGT, et ancien facteur, Sylvie Bayle, secrétaire générale du syndicat des postaux de Paris, Christèle Hebrard, animatrice du collectif national de la distribution ont, chacune(e) dans son domaine, contribué beaucoup à la richesse des échanges.

Gérard Gaumé, qui représentait l'hs CGT a souligné « l'importance de ce colloque pour le métier de facteur et le service public d'aujourd'hui et de demain » car, dit-il « les leçons de l'histoire aident à mieux comprendre le présent et imaginer l'avenir ». Marie Claude Robin, secrétaire de l'union départementale CGT, a valorisé le rôle de l'histoire dans le combat syndical d'aujourd'hui. Sébastien Richez, historien, ayant réalisé de nombreux travaux sur la poste, coopérant aux travaux de la FNARH, et du Comité pour l'histoire de la poste était présent.

Enfin, Luc Grole, membre du bureau fédéral a conclu les travaux de ce colloque des facteurs, le qualifiant de grand succès en saluant et remerciant tous les acteurs de cette initiative, en particulier les camarades du syndicat et du centre d'histoire sociale de la Loire Atlantique.

Visiblement satisfait du colloque qui ouvre de riches perspectives de travail à la fédération sur le devenir du facteur, Serge Lottier associe à ce colloque Colette Duynslaeger, (excusée pour raison de santé) secrétaire générale de la Fédération CGT Fapt à cette réussite, d'autant plus qu'elle en a été l'initiatrice.

**Patrick BOURGEOIS**  
Membre du CA de l'hs Fapt



# Un succès réel et un événement pour toute la Fédération !

Le choix du thème de ce colloque formulé par Colette Duynslaeger à l'intention de l'IHS n'est pas anodin. D'une part les facteurs ont représenté et représenté une catégorie de masse au sein de la fédération, tant par leur nombre que par le poids qu'ils ont donné et donné à la CGT aux élections professionnelles.

D'autre part, dès 1900 ils ont créé le premier syndicat national des sous agents, dès lors ils furent de toutes les luttes, contribuant par là à la construction du syndicalisme fédéral CGT. Enfin leur métier, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, est en devenir.

Nous publions ci-dessous de courts extraits des interventions liminaires

## 1. Trois siècles d'histoire et quelques traits caractéristiques :

Michel Tacet nous fait remonter le temps au travers d'un riche exposé. De messager du Moyen âge au facteur de la libération, il traverse les siècles avec quelques traits dominants dont certains ont à peine vieilli.

C'est l'homme de confiance auquel sont confiées les correspondances : on exige de lui une loyauté sans faille envers le Povoire, que ce soit au service des seigneurs féodaux, des rois, de l'Empire puis de la République. Aussi son recrutement a-t-il été longtemps réservé à d'anciens militaires, puis soumis à « recommandations » il sera placé sous la double autorité de la Poste et du Préfet.

Son salaire est très bas, il est rémunéré dans un premier temps aux kilomètres parcourus et au nombre de communes desservies, avant d'obtenir un traitement fixe. La Direction Générale des Postes reconnaît elle-même sa condition misérable, mais seulement pour l'autoriser en 1855, à distribuer l'almanach des Postes à l'occasion du nouvel an, sans doute pour éviter de revoir son salaire à la hausse.

Le trafic augmente avec le développement de l'alphabétisation et des besoins de communication, mais les effectifs ne suivent pas, la sacoché des facteurs des villes s'alourdit, les tournées rurales s'allongent. Les conditions de travail sont dures, il faut attendre 1903 pour limiter la tournée à 32 km, laquelle s'effectue à pied, et par tous les temps ! Il aura fallu attendre 1895 pour que soit introduit le vélo, non pas pour alléger la charge du facteur mais pour accélérer la distribution !

Le métier est masculin, il n'est accessible aux femmes que pour assurer le remplacement de leur mari malade ou décédé en attente de son remplacement, et elles sont cantonnées dans un statut d'auxiliaires.

Le facteur accomplit sa tournée 7 jours sur 7, 365 jours de l'année et par tous les temps. La deuxième distribution du dimanche est supprimée en 1889 seulement.

Mais dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle les facteurs s'organisent, se rebellent en signant des pétitions pour la suppression du travail des dimanches et fériés, puis pour leur droit à l'avancement, enfin la 1<sup>re</sup> grève des facteurs de Paris RP a lieu en 1899<sup>1)</sup> pour l'augmentation de leurs salaires, l'année suivante ils créent leur 1<sup>er</sup> syndicat en 1900. Dès lors ils participeront à toutes les luttes générales et locales pour faire face aux :

## 2. Grandes évolutions du métier de 1945 à 1990 :

Michel Gaillard présente les grandes évolutions du métier de 1945 à 1990. Le statut des fonctionnaires de 1946 apporte des garanties durables en matière de promotion, notation évolution de carrière. Le recrutement est réalisé par concours national dès 1946, et la formation professionnelle est dispensée durant 3 semaines de cours. La fédération entend faire respecter les droits de chacun à l'occasion des ventes de quartier. Le fait d'être propriétaire de son espace de travail confère au facteur un sentiment d'autonomie unique à la Poste et lui permet d'entretenir des relations privilégiées avec « ses clients » auxquels il rend des services. Les uns parlent de « mon facteur » et les autres de « mes clients », il faut entendre ici la personne familière connue par son nom, son adresse.

Les évolutions du métier durant ce 1/2 siècle seront guidées surtout par les choix économiques et politiques de la Poste, lesquels ne s'effectueront jamais au bénéfice des usagers, ni des personnels. Il en est ainsi des modes de distribution : en 1945, celle-ci se fait surtout à pied, et deux roues. L'apparition de la 2CV dans le paysage postal en 1952<sup>2)</sup> favorise les regroupements de bureaux dès 1959. Ils amorceront une baisse du nombre de bureaux distributeurs<sup>3)</sup>. Par la suite ce sont les lieux de remise du courrier qui s'éloigneront du domicile des usagers en zone rurale avec la mise en place du CIDEX<sup>4)</sup>.

L'évolution la plus positive fut la féminisation du métier, un décret de novembre 1974 ouvre le concours de préposés aux femmes, non par souci d'égalité mais pour élargir le champ du recrutement, rendu difficile avec l'insuffisance des salaires. Mais la venue des femmes n'est pas préparée par l'Administration, les locaux et conditions de travail sont inadapés et beau-



1. « Histoire de la Fédération CGT des PTT », 1673-1945 Georges Frischmann, page 93

2. En 1952 : 34 tournées sont motorisées, 15,25 % en 1965, 34,3 % en 1975, 47 % en 2007

3. 16620 BD (bureaux distributeurs) en 1959, 10264 en 1990

4. CIDEX : courrier individuel à distribution exceptionnelle (installation de batteries de boîtes aux lettres) CTP de 1971





coup de leurs collègues masculins observent leur arrivée non sans quolibets. Elles ont su s'organiser et se défendre pour gagner leur place, se faire respecter et être reconnues dans les services et dans le syndicat avec l'appui de la fédération. Elles ont fait progresser considérablement les conditions de travail de l'ensemble des facteurs...

Le trafic s'accroît fortement, et la structure de celui-ci est marquée par les changements opérés dans la société. Les modes de consommation se modifient, le volume de la messagerie et le poids des colis augmentent, la prospection commerciale initialisée en 1954 avec les ISA (Imprimés sans adresses), abandonnée en 1956 pour un temps, revient en force en 1971. Le facteur considère qu'il y a là une dévalorisation de son métier. Ce sera l'objet de longues années d'actions sur tout le territoire contre la distribution des ISA, pour garder toute la noblesse au courrier.

La mécanisation du tri débutée dans les années 1970 n'impactera pas le métier de facteur dans l'immédiat.

### 3. Facteurs : un esprit de corps bien implanté

Yveline Jacquet souligne que la CGT n'est pas opposée à la modernisation à condition qu'elle apporte une réelle évolution des conditions de vie et de travail du personnel et du service public.

Or ce ne fut pas le cas, dès 1948 le reclassement Fonction Publique aux PTT avec le plan Biondi porte atteinte au Statut général des Fonctionnaires de 1946, rompt avec les parités externes entre catégories de fonctionnaires similaires. Dès lors les luttes catégorielles occuperont l'avant garde des luttes. Elles furent très massives (95 % d'arrêt de la distribution en 1963), nombreuses et permirent de substantielles améliorations (indiciaires, primes, indemnités, évolution de carrière...)

Dès 1950 les facteurs sont organisés au sein de la commission des employés, puis de la distribution avec création de journaux spécifiques à leur catégorie. « *Le Bulletin du Préposé* » en 1959 devint un outil irremplaçable au service des militants. Sa vente dépassera largement le nombre des syndiqués.

Et au-delà de la défense de leurs problèmes liés de la spécificité de leur métier (primes, habillement, vélo, chaussures) ils ont mené de longs combats, souvent seuls avec la CGT pour réduire leur temps de travail<sup>5</sup>.

La défense du service public fut prégnante au cœur de toutes leurs actions, même lorsque celle-ci venait en contradiction avec l'aspiration au samedi libre ou à la suppression de la « *vespérale* ».

Ils furent de toutes les luttes générales et de celles qui ont marqué l'histoire de la fédération de 1906 à 1990, ils se sont exposés, souvent, aux révocations et sanctions<sup>6</sup>.

Mais c'est là où la CGT est fortement implantée qu'ils mènent les très nombreuses actions locales, unitaires le plus souvent, qui leur permettent d'imposer des révisions de tournées, des compensations pour surcroît de travail, des améliorations de leurs conditions de vie et de travail.

Ils surent tirer profit des évolutions lorsque celles-ci leur paraissaient profitables pour eux et pour les usagers. Puis ils ont tenu compte des changements intervenus dans les habitudes de consommation et de vie de la société, lorsque celles-ci ont impacté le contenu de leur sacoche. Aussi dès 1987, la fédération demande la réintégration de tout le trafic externalisé par la Poste dans ses filiales avec prise en compte dans la charge et le temps de travail des facteurs.

C'est à cette grande capacité d'analyse des enjeux, pour aujourd'hui et pour leur avenir, que les facteurs rendent hommage accordant à la CGT une très large confiance aux élections professionnelles avec un taux avoisinant les 50 % parmi la commission à laquelle ils sont rattachés<sup>7</sup>.

C'est également à partir du constat d'efficacité de l'organisation CGT et du rapport de force qu'elle a su créer qu'ils la rejoignent, à leur tour ils deviennent militants. Ils ont contribué, par-là même au renforcement de la Fédération CGT des PTT.

### 4. Facteur : un réseau humain

Patrick Bourgeois présente le rôle central et particulier tenu par le facteur au sein de l'organisation et du fonctionnement de la Poste.



5. En 1945 ils travaillent 48 h par semaine tous les jours de la semaine, la libération supprime le travail du dimanche. En janvier 1960 ils obtiennent la suppression de la tournée du samedi après-midi et les 45 h ...

6. En 1906 et 1909 révocations prononcées par Clémenceau, en 1947 puis 1953 révocations et sanctions prononcées par le ministre dit « Thomas les sanctions »

7. décembre 1946 élections aux conseils de discipline - 52 % des voix, 1954 : 54 % aux CAP chez les employés.

Le métier est complexe, on ne s'improvise pas facteur ! C'est un travail qui fait appel à des savoirs, des connaissances professionnelles, et savoir-faire tels que le sens de l'organisation, la dextérité, une mémoire développée. Une solide formation théorique et pratique leur a permis d'acquérir les bases du métier. Le rôle des anciens a constitué un apport irremplaçable dans cet apprentissage souvent long dont l'aboutissement est le passage de l'examen de tri et la participation à « la vente de quartiers ». La prestation de serment réalisée devant le tribunal renforçait le lien de confiance qui unit la Poste, le facteur et les usagers.

L'augmentation de la productivité et l'industrialisation de la chaîne de traitement du courrier s'étend désormais à la distribution, elle impacte directement le contenu du travail des facteurs. La mécanisation du tri par tournée (TG3) dans les années 1990, mais surtout celle du classement des correspondances dans l'ordre de la tournée, le piquage (TG4), l'informatisation des carnets de tournées... touchent au professionnalisme du facteur, à la connaissance qu'il a des particularités de sa tournée, de ses « clients ». La Poste entend ainsi accréditer l'idée que tout un chacun peut désormais remplacer le facteur au pied levé, sans formation. La Poste veut aligner les modes de distribution du courrier sur ceux de la publicité non adressée. C'est pourquoi, elle cherche à remettre en cause l'aspect essentiel qui caractérise le métier de facteur « sa tournée attirée ».

Le trafic augmente les effectifs diminuent depuis 1983<sup>(8)</sup>, la pratique des tournées « à découvert » devient un mode de gestion courant faisant fi de la qualité et de la régularité du service public. La pression managériale pèse sur le facteur auquel sont désormais confiés des objectifs commerciaux, son rôle social accompli des siècles durant, s'efface au profit d'un « rôle marchand ». De leur côté les « usagers » ne reconnaissent plus leur facteur, ils ont à faire à plusieurs facteurs : colis, publicité, courrier... ainsi le facteur devient distributeur au même titre qu'un livreur de marchandise. Cette multiplicité des opérateurs de la distribution postale ne se traduit pas par une amélioration des conditions d'accès aux différents services à des prix abordables, elle aggrave même les inégalités sociales des plus démunis et des personnes âgées qui attendent toujours le facteur comme le seul contact humain entretenu au cours d'une journée.

**Un débat riche et constructif**

Les interventions seront nombreuses et les sujets abordés très variés : Il sera question du rapport de force, des prises de parole le matin à la table d'ouverture, des délégations de masse ; les expériences personnelles, du receveur rural, du brigadier et des « rouleurs » ; mais aussi des luttes menées avec les facteurs originaires des DOM et de celles auxquelles les usagers se sont associés, du rôle social du facteur dans les quartiers dits « difficiles » ; les grèves marquantes , celle de 1947 à la scission , celle de 1953 partie de Bordeaux RP et puis 1974. Le contenu des luttes et les propositions constructives de la CGT, concernant les repos de cycle et le 35 heures dès 1982... les débats animés autour de la distribution des ISA, la distribution le samedi... et bien sûr la question du renforcement de la CGT. Tout ceci sans nostalgie, ni leçons pour les nouvelles générations qui apporteront dans ce débat des éléments de confiance pour aujourd'hui et pour demain.

Ce qu'on confirmé les interventions des participantes et participants à la table ronde. Elles ont permis d'ouvrir sur des perspectives d'initiatives génératrices de luttes pour le devenir du facteur du 21<sup>e</sup> siècle.

Mais là s'arrête le rôle dévolu à l'histoire, le débat sur les questions d'aujourd'hui appartient à la Fédération et si ce colloque a bien rempli son rôle il aura permis aux facteurs d'hier de transmettre aux nouvelles générations leur histoire, en héritage, comme un message combatif porteur d'espoir.

**Yveline JACQUET**  
Membre du bureau de l'lhs

**Rappel : l'ensemble des travaux du colloque va être publié dans un livre accompagné d'une brochure reprenant toutes les contributions.**

8 De 1950 à 1983 le trafic a augmenté de 305 %, les effectifs de 257 %. Et entre 1950 et 1989 le trafic a progressé de 388 %, les effectifs de 242 % reviennent à leur niveau de 1978 !



**Abonnement au RELAIS**

Quatre numéros, envoyés au domicile du souscripteur, pour 15 € par an

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Je souscris un abonnement à la revue de l'Institut d'Histoire sociale CGT-PTT (FAPT), le Relais et règle la somme de 15 €.

Date ..... Signature .....

Bulletin à envoyer à IHS-CGT-PTT (FAPT) 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex, accompagné d'un chèque établi à l'ordre IHS-CGT-PTT (FAPT).

# Qui a tué Noël Guérini ?

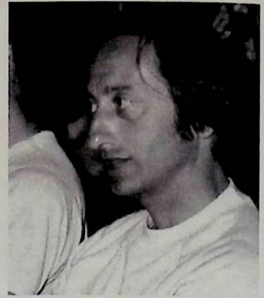
## Aujourd'hui encore, ces mêmes interrogations demeurent

*Le 27 juillet 1989, un colis piégé explose  
au centre de tri de la gare St Charles à Marseille :  
un mort et deux blessés graves.*

« Mourir au travail ça suffit » clamait sobrement et fermement la banderole de la CGT, le jour des obsèques de « Mémé » comme ses collègues l'appelaient. Noël Guérini était malheureusement le 3<sup>e</sup> postier mort dans l'exercice de ses fonctions dans les Bouches-du-Rhône. En 1978, c'était Maurice Casella, receveur dans un bureau de poste de la banlieue Est de Marseille. En 1984, c'est un convoyeur de fond. Et deux jours avant le drame de Marseille gare, un fourgon de « Sécuripost » était attaqué, trois agents blessés dont un grièvement. Pour Paul Bouchic, secrétaire CGT de Marseille gare, « les postiers dans le département ont payé un lourd tribut au service public. Le 1<sup>er</sup> août doit être une journée nationale de deuil dans les PTT ».

A Marseille, le jour des obsèques le 1<sup>er</sup> août, 4000 agents et cadres de la Poste et des Télécoms dans la cour du bureau gare ont rendu hommage à Noël Guérini ; de nombreuses délégations des syndicats CGT des entreprises, des représentants politiques et des institutions étaient présents.

Le Directeur Général de la Poste représentait le Ministre des PTT, Paul Quilès. Ce dernier s'était engagé à donner aux organisations syndicales les conclusions de l'enquête, que le Ministère des PTT avait ouverte à la suite de ce lâche attentat. Une belle promesse... on attend toujours... Dans le même temps, le Ministre avait refusé à Noël la garde d'honneur de ses collègues et camarades des brigades A et B du centre de tri ! Quelle indécence ! Mais, homme de cœur et de combat, adhérent actif de notre fédération, Noël aurait certainement eu cette réplique « Entre ce que veut le Ministre et la volonté du personnel, il y a un monde ». Et comme cela ne suffisait pas, dans les services et départements, les pressions de la Poste seront nombreuses pour empêcher les postiers d'interrompre le trafic quelques instants pour rendre hommage, à leur collègue assassiné. Une fois encore, mais ce n'était pas une surprise, la dignité n'était pas du côté de l'administration et du ministère des PTT.



Serge Lottier, qui avait représenté la Fédération CGT des PTT lors des obsèques, et avait prononcé l'éloge funèbre de « mémé » reviendra sur ce drame dans les colonnes du journal fédéral d'août-septembre 1989 sous le titre « *Le droit d'exister* » «...Le crime odieux dont vient d'être victime notre camarade Noël Guérini de Marseille Gare, mort assassiné le 27 juillet par un colis piégé, montre combien les paroles de Robespierre, il y a 200 ans, sont hélas toujours d'actualité. « *Le premier des droits était celui d'exister et le premier des devoirs pour une société, de garantir à tous les membres les moyens de cette existence.* » Robespierre « *l'incorruptible* » un des hommes de la Révolution, dont le Président de la République refuse une citation au Panthéon ! » Et S. Lottier poursuivait « Or, ce qui s'est passé à Marseille le 27 juillet n'est pas le fruit de la fatalité... c'est une gangrène sur fond de crise et de difficultés à obtenir des moyens pour casser cette mécanique infernale. C'est parce que le personnel des PTT a compris cela qu'à la douleur de perdre un camarade de cœur et de combat, ami de tous, s'ajoute la colère et la révolte. Dans sa brigade, au Bureau Gare de Marseille, dans les Bouches-du-Rhône, le pays tout entier, très fort s'est exprimé l'idée : « Mourir au travail ça suffit »... »

...« Les camarades de Marseille ont été sensibles à cet esprit de solidarité. Il ne pouvait pas en être autrement dans une profession qui sait toujours se retrouver sur des valeurs fondamentales, et celle de pouvoir vivre au travail en est une. Oui, Noël, ta mort nous indigne, nous révolte, elle nous incite à mieux nous battre, revendiquer le droit d'exister, de vivre dignement. Continuer à lutter pour cela, c'est le plus grand hommage que nous pouvons te rendre. »

24 ans après, les « PTT » n'existent plus ! D'un côté « France Télécom » et de l'autre la « S.A La Poste »... et... les écrits de Robespierre sont plus que jamais d'actualité.

**Bernard BOUCHE**

Merci à Jean Luc BENEÏTO, qui nous a donné l'opportunité de nous souvenir de ce drame



Aborder la question de la naissance de l'UFC ne peut se faire sans procéder d'abord à un rapide survol de l'évolution des rapports entre la CGT et les cadres.

À l'origine, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la CGT se construit à partir de la classe ouvrière. Les cadres, souvent considérés comme les auxiliaires du patronat, ne se situent pas dans son champ de syndicalisation, ce qui laisse les plus conscients d'entre eux, et ils ne sont pas très nombreux, dans l'incapacité de faire entendre leur voix et d'exprimer les revendications liées à leur statut de salariés.

Il faut attendre la fin de la guerre de 1914-1918 pour voir apparaître un embryon d'organisation syndicale ouverte essentiellement aux techniciens : en 1919, se crée l'Union Syndicale des Techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture (USTICA), qui devient, en 1928, l'Union Syndicale des Techniciens (UST). Au départ, ses adhérents se consacrent surtout à l'étude des grandes questions économiques mais, assez vite, leur intérêt se porte sur la défense des revendications professionnelles dans les entreprises.

## 1936 : les premiers pas du syndicalisme cadres CGT

En juin 1936, l'UST adhère à la CGT réunifiée. C'est en effet seulement avec l'arrivée du Front Populaire que commence réellement l'histoire des relations entre la CGT et les cadres. Cette évolution s'explique à la fois par l'objectif politique des partis réunis dans le Front Populaire de gagner les couches moyennes et par la volonté parallèle de la CGT d'étendre son champ de syndicalisation à toutes les couches de salariés.

La conception qui prévaut alors est celle de l'**alliance** de ces catégories, cadres, ingénieurs, techniciens, avec la classe ouvrière, ce qui sous-entend que celle-ci est le noyau dur de l'organisation, par essence le plus révolutionnaire, qu'elle a le rôle dirigeant dans la conduite des luttes et que les ICT<sup>(1)</sup> sont appelés à se reconnaître dans les valeurs de cette classe, à en soutenir les intérêts et les revendications.

Passons très rapidement sur les efforts du patronat pour retenir les ICT dans sa zone d'influence et sur la période 1939-1945 avec la mise en place de la Charte du Travail de Pétain qui, en fait, n'a pas eu beaucoup d'impact sur la syndicalisation des ICT.

## Après la guerre, l'impulsion est donnée mais la mise en œuvre est difficile

En 1945, les choses évoluent de façon significative. Dans la CGT de l'époque, codirigée par Benoît Frachon, issu de la tendance unitaire, et Léon Jouhaux, de la tendance confédérée, les deux tendances sont d'accord pour abandonner l'idée, un moment envisagée, d'une fédération distincte regroupant l'ensemble des ICT au sein de la CGT. Dans son rapport d'ouverture au congrès confédéral de 1946, Benoît Frachon affirme que la CGT compte des dizaines de milliers d'ingénieurs et cadres de l'industrie et du commerce. Il souligne qu'il est « *indispensable d'amener dans les syndicats CGT les milliers d'ouvriers, de techniciens, d'ingénieurs et de cadres qui sont inorganisés* ».

Mais, dans ce même congrès, se trouve réaffirmée l'idée que si les ICT ont des revendications propres, ils n'en doivent pas moins rejoindre le combat de la classe ouvrière, venir à elle et, notamment, participer avec elle à la bataille de la production et à la reconstruction de l'économie.

La scission de 1947 va frapper durement ces catégories, qui vont massivement se désyndiquer ou, pour beaucoup, rejoindre les rangs de Force Ouvrière.

La CGT tente de se ressaisir et, dès avril 1948, elle crée l'Union Générale des Ingénieurs et Cadres (UGIC). Mais les conditions extérieures (guerre froide, guerres coloniales), l'exacerbation des luttes sociales, les efforts du patronat en direction de ces catégories et les résurgences d'un ouvriérisme toujours latent, hérité de l'histoire même de la CGT, vont contrarier cette tentative et provoquer, pendant plusieurs années, la mise en sommeil de la question de la syndicalisation des ICT et, par conséquent, d'une activité réelle de l'UGIC.

Il faut noter par ailleurs que jusqu'au début des années 1950, les statistiques officielles ignorent jusque dans le vocabulaire des catégories aussi évidentes pour nous aujourd'hui que celles de « *cadres moyens* », « *cadres supérieurs* » ou même « *techniciens* ». C'est au sein de l'ensemble des « *professions libérales* » que sont compris les ingénieurs et les techniciens supérieurs, tandis que les autres catégories font alors partie des « *employés* ».

Malgré un semblant de réveil de l'activité revendicative à partir de 1953, il faut attendre 1959, peu après l'arrivée de De Gaulle au pouvoir, pour que la direction de la CGT puisse pousser plus loin les feux et créer les conditions d'un redémarrage effectif de l'UGIC.

## L'UGIC devient opérationnelle

En décembre 1961, des dispositions concrètes sont prises en ce sens. Le 6 décembre 1962, les élections à la Sécurité Sociale sont l'occasion d'une expression de masse de l'UGIC qui publie à 120 000 exemplaires un matériel destiné aux ingénieurs et cadres.

L'année 1963 s'ouvre sur l'un des plus longs conflits de cadres et de techniciens que la France ait connus et qui se déroule durant de longs mois à l'entreprise Neyrpic de Grenoble. Ce conflit marque l'entrée des cadres dans la grève et sera suivi de beaucoup d'autres, en particulier en 1968. Aux yeux de nombreux acteurs et observateurs, la catégorie des cadres se constitue comme un « *acteur social et collectif* ».

En mai 1963, dans le cadre du 34<sup>e</sup> congrès confédéral, l'UGIC est officiellement et effectivement remise sur les rails et va désormais pouvoir développer son activité. Celle-ci repose à la fois sur les Unions Fédérales constituées dans les fédérations et sur les Commissions Départementales mises en place par les Unions Départementales.

En 1971, l'UGIC s'ouvre aux techniciens et s'appelle dès lors l'UGICT.

## Les cadres dans la Fédération CGT des PTT

Dès l'après-guerre, des cadres participent au développement de la CGT dans les PTT. Peu nombreux, ils et elles s'engagent, souvent sur des bases plus idéologiques que proprement syndicales, aux côtés des autres travailleurs, mais pas encore pour y faire entendre la voix des cadres.

En 1948, la CGT-PTT crée la Section Nationale des Cadres Supérieurs qui a le statut de syndicat national. En 1950, sont créées la Commission Nationale des Inspecteurs, celle des Receveurs et celle des Réviseurs des Travaux de Bâtiment.

1. Ingénieurs, cadres et techniciens.

# ion de l'UFC

Leurs responsables siègent dans les instances fédérales à différents niveaux.

Chaque catégorie réalise un bulletin mensuel qu'elle diffuse dans les services. Dans le contexte de la guerre froide et dans une administration très politisée comme les PTT, les clivages politiques et sociaux sont nets. La scission syndicale, née aux PTT, fait des ravages. Les sanctions pleuvent dans les services et visent particulièrement les militants et militantes de la CGT.

Cette situation n'encourage pas les cadres à se syndiquer d'autant plus qu'aux yeux d'une grande partie du personnel, nombre d'entre eux apparaissent comme les complices des directions qui, en retour, les chouchouterait. Au sein même de la CGT, le débat est vif et l'animosité à l'égard des « chapeaux », comme on surnommait alors les cadres, est encore avivée par la mise en place, après la guerre, d'un plan de reclassement<sup>2)</sup> qui a démarré par les cadres, ce qui alimente l'idée que ceux-ci sont privilégiés.

Malgré cela l'**activité catégorielle**, fondement permanent de l'activité de masse de notre fédération, contribue au développement de son influence parmi les cadres et à l'avancée de leurs revendications. Elle permet aux catégories de forger leur identité, d'élaborer leurs propres revendications en échappant ainsi à la globalisation, d'organiser leurs actions et de participer plus fortement aux luttes d'ensemble. Présents sur une grande partie du territoire national, dans les structures de la fédération aux côtés des responsables des autres catégories, les militants et militantes cadres apprennent à mieux les connaître et à s'en faire connaître.

C'est notamment cette activité catégorielle parmi les inspecteurs qui a permis d'obtenir, en 1972 et avant toutes les autres catégories, que les concours externes soient désormais mixtes, mettant ainsi fin à un système où les places des femmes étaient contingentées.

La grande grève interprofessionnelle de 1968 et celle des PTT de 1974 mettent en évidence des exigences profondes. Le patronat en a conscience et cherche des contre-feux. La Fédération souhaite que les cadres trouvent le chemin du syndicalisme revendicatif et ressent la nécessité de s'adapter pour mieux atteindre cet objectif.

## Le congrès de 1975

C'est dans ce contexte qu'est décidée, lors du 23<sup>e</sup> congrès fédéral, en novembre 1975, la création de l'Union Fédérale des Cadres des PTT, adhérente à l'UGICT. Comme on peut le lire dans l'**« Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1945 à 1981 »**, le fait que la décision de créer l'UFC a été adoptée à la quasi-unanimité des délégués au 23<sup>e</sup> congrès ne doit cependant pas masquer les difficultés que sa mise en œuvre a rencontrées. Syndiquer les cadres au sein d'une organisation spécifique a suscité, dans un certain nombre de syndicats des réticences que la vie a heureusement permis de balayer. Il en est ainsi notamment de la crainte de « créer une CGT-bis » ou encore de « couper les cadres de la CGT ». Mais toutes les réserves ne sont pas écartées et il existe encore, ici ou là, des camarades, certes très minoritaires, qui se posent la question de savoir si les cadres ont bien leur place à la CGT. A nous tous de leur prouver qu'ils sont nécessaires pour la réalisation du « tous ensemble ».

Par ailleurs, la constitution d'une section départementale UFC dans chaque département, et surtout son fonctionnement régulier, constituent des objectifs qui, aujourd'hui encore, ne sont pas totalement atteints.

## La double nature de l'UFC

Lors de sa création, l'UFC a été conçue à la fois comme :

- un outil de la fédération pour promouvoir son influence et son organisation parmi les cadres, et c'est en ce sens que l'UFC est partie intégrante de la fédération et de ses structures à tous les niveaux,
- et en même temps comme une structure prenant en compte la spécificité des cadres et permettant à ceux-ci d'exprimer leurs aspirations, d'élaborer leurs revendications, de définir les formes d'action qu'ils jugent les plus appropriées et de réaliser les supports de communication adaptés à leurs catégories.

Cette prise en compte de la spécificité est basée sur le fait que le cadre n'est pas un salarié comme les autres en ce sens que son travail consiste pour une grande part à faire appliquer la politique et les orientations de la direction de son entreprise, que celle-ci définit unilatéralement. C'est précisément pour

échapper à ce carcan que les cadres de la CGT revendiquent le droit d'être consultés sur les choix stratégiques et sur leurs modalités d'application, en fait d'être associés à la gestion de leur entreprise et de leur service.

Cette notion de spécificité a permis de définir les contours de l'UFC et d'en fixer les limites. Elle a conduit, entre autres, à réserver l'UFC aux agents de catégorie A et à ne pas inclure dans son champ d'action les techniciens et les agents de maîtrise. La fixation de cette frontière a été facilitée par le fait que ces catégories développaient déjà une intense activité catégorielle, comme en témoignent, par exemple, les succès remportés à la suite de la bataille des techniciens dans les années 1970.

Une exception cependant à ce principe : le cas des receveurs. En effet, pour ne pas rompre l'unicité de ce corps, il a été décidé de l'inclure dans sa totalité dans l'UFC, depuis le receveur-distributeur jusqu'au directeur d'établissement. Dire que la cohabitation, au sein d'une même section départementale, d'un receveur-distributeur et d'un cadre supérieur, un inspecteur principal par exemple, s'est toujours faite dans une parfaite harmonie, serait sans doute exagéré, mais dans l'ensemble, les difficultés ont été surmontées.

Un dernier mot sur cette notion de spécificité : prendre en compte cet aspect de la situation des cadres ne saurait dispenser de tenir compte de la diversité des situations au sein même de cette population. Il y a en effet de grandes différences entre le vécu d'un cadre dans un service opérationnel, celui d'un cadre supérieur dans une direction, celui d'un chef d'établissement ou encore celui d'un cadre professionnel dans un bureau de poste. A partir de là en découlent, en plus d'un socle de revendications communes, des revendications bien particulières, ainsi que des moyens d'expression et d'action différents. **Spécificité et diversité sont donc deux notions complémentaires.**

2. Voir « Histoire de la fédération CGT des PTT 1945-1981 », ouvrage collectif publié par l'HS-CGT-Fapt et la Fapt. Edition « Le Temps des Cerises » 2011.

Enfin n'oublions pas qu'en matière de diversité, l'UFC doit prendre pleinement en compte la situation des femmes cadres qui est loin d'être satisfaisante si l'on considère qu'elles ont actuellement, à diplôme égal, des situations et des perspectives de carrière globalement moins intéressantes que leurs collègues masculins.

résolution finale reprenait la même idée : « *Les participants à la conférence nationale ont constaté avec satisfaction la croissance de l'Union Fédérale des Cadres [...] dans laquelle, en étroite liaison avec les autres travailleurs des PTT, les cadres peuvent, en toute liberté, élaborer leurs revendications et leurs formes d'action* ».

La touche finale est apportée par Georges Séguy lors de ce même congrès : « *La spécificité au service de la convergence, c'est la clé de l'action commune* ».

Bien loin d'être une subtilité de langage, ce changement de terme recouvre une nouvelle conception riche de conséquences. Pour la CGT, désormais, les



10 décembre 1977, réunion des cadres à Paris, au premier plan Claude Galan, secrétaire général de l'UFC-CGT-PTT. 1<sup>er</sup> à gauche Maurice Desseigne.

## De l'alliance à la convergence

La création de l'UFC s'est faite alors que la conception du rôle des cadres dans la CGT était encore celle de leur alliance avec la classe ouvrière. La résolution du 23<sup>e</sup> congrès de 1975 appelle « *les cadres de tous grades à la rejoindre pour y mener, en alliance avec les travailleurs et travailleuses des PTT, la lutte pour la défense des revendications, aussi bien particulières que générales, et pour la défense du service public* ».

Mais en même temps que la notion de **salariés** prenait progressivement le pas sur la notion de **classe ouvrière**, la conception de l'alliance a évolué et s'est précisée. Au 6<sup>e</sup> congrès de l'UGICT, en juin 1976, Georges Séguy déclarait : « *L'avenir des ingénieurs, cadres et techniciens [...] est celui d'une collaboration étroite et fructueuse avec la classe ouvrière* ».

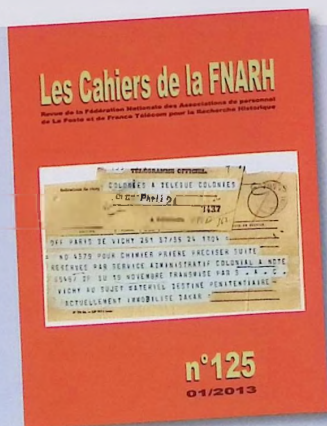
Lors de la conférence nationale des cadres des PTT, en décembre 1977, la

C'est lors du 24<sup>e</sup> congrès fédéral, tenu en janvier-février 1979, que le pas a été définitivement franchi et que la notion de **convergence** s'est substituée à celle d'alliance. Dans sa partie concernant les cadres, la résolution finale indique : « *Par sa capacité à faire connaître parmi les cadres les positions de la CGT, à montrer les convergences d'intérêts de tous les travailleurs sur les revendications générales, [...] l'UFC fait la démonstration qu'elle est l'organisation de classe dont les cadres des PTT ont besoin* ».

René Le Guen, secrétaire général de l'UGICT, dans le cadre de la préparation de son 7<sup>e</sup> congrès, en février-mars 1979, confirme cette nouvelle conception : « *Si les revendications et préoccupations [des cadres] tiennent compte de la particularité de chaque secteur d'activité professionnelle, elles ont un caractère commun : leurs convergences avec l'ensemble des catégories de travailleurs* ».

cadres ne sont plus des alliés de la classe ouvrière, siégeant sur un strapontin, mais bien des acteurs à part entière de l'organisation syndicale, à égalité de droits et de devoirs avec les autres catégories.

**Maurice DESSEIGNE**



# Le Maitron, une partie de notre histoire

Une coopération fructueuse se développe entre le Maitron (Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social) et l'IHS-CGT-FAPT, à l'initiative de Serge Lottier et avec la participation active de Paulette Zaganiacz.

Est-il besoin de présenter le Maitron et ses 52 volumes français, ses 130 000 militants ? Par son ampleur et sa continuité, l'œuvre est unique au plan international et s'affirme comme intrinsèquement liée à l'identité du mouvement ouvrier. Publié depuis 1964 par le même éditeur, les Editions ouvrières devenues les Editions de l'Atelier<sup>1)</sup>, le dictionnaire prend une forme papier, CD ROM et d'un grand site Internet ouvert aux souscripteurs du Maitron, aux bibliothèques ayant acquis une licence et à ceux qui coopèrent avec l'équipe. La nouvelle série couvre les années 1940-1968, années fondamentales avec la Résistance, la Libération, les guerres coloniales, la montée des prises de conscience politique et sociale qui débouche sur Mai 1968. Cette période constitue un point de départ, mais les biographies sont prolongées jusqu'à nos jours ou jusqu'à la mort du militant, si celui-ci a eu le mauvais goût de nous abandonner.

Parmi ces dizaines de milliers d'acteurs de ce grand mouvement social des socié-

tés industrielles qu'est le mouvement ouvrier, quelle est la part de l'univers des postes et des télécommunications ? A ce jour, on compte 1754 ayant à voir avec les PTT dont seulement 10 % de femmes, mais des grands noms comme Marie Couette, Madeleine Colin, Marie-Thérèse Gourdeaux, Paulette Dayan.... Nous travaillons d'ailleurs avec Paulette Zaganiacz à faire monter ces deux chiffres et particulièrement celui des femmes. En effet, il faut tenir compte du rôle historique des postières, des demoiselles et dames du téléphone, des travailleuses des chèques postaux, des receveuses et autres employées. Outre le dépouillement des archives et particulièrement de la presse syndicale, l'IHS sollicite les témoignages par l'envoi de questionnaires et par contact oral. Il s'agit non seulement de contribuer au Maitron mais aussi de constituer des archives pour l'histoire et la mémoire, aussi la quête ne se limite pas à la date butoir de Mai 1968. On aurait tort de se priver de ces itinéraires syndicaux si intenses des années soixante-dix et quatre-vingt.

Tel qu'il est aujourd'hui le corpus PTT témoigne déjà de la vivacité de l'apport à l'histoire sociale. Le Maitron est organisé par période. On pourrait partir du babou-

viste (partisan de Gracchus Babeuf) maître de poste, Jean-Baptiste Drouet, célèbre pour l'épisode de juin 1791 à Varennes, où il arrêta le roi Louis XVI en fuite. Si on découvre quelques noms liés à la Commune, la collecte grossit pour la période 1871-1914 avec les biographiques comme celle de Frédéric Subra qui témoigne du conflit postal de 1909. Elle devient considérable pour l'entre-deux-guerres, incluant d'ailleurs une bonne quinzaine de volontaires en Espagne républicaine et notamment d'animateurs du service postal des Brigades internationales. La période 1940-1968 débute par l'ampleur des résistants et victimes de la répression, parmi eux de nombreux fusillés (pour lesquels nous préparons d'ailleurs un dictionnaire des fusillés) comme Jean Grandel (Châteaubriant), Marcel Hatet (Nantes), François Bouceries (Souges), Fernand Rivière (Saint-Jean-de-Ruelle), Pentier Isidore (Biard), Paul Fatoux (Lille)... Que d'itinéraires émouvants à découvrir pour que vive la mémoire politique et sociale des PTT !

**Claude PENNETIER**  
**Directeur du Maitron**

1. Editions de l'Atelier, 51-55 rue Hoche  
94200 Ivry-sur-Seine 01 45 15 20 20.

Nous faisons appel aux lecteurs du Relais, afin qu'ils remplissent le questionnaire s'ils ont eu des responsabilités syndicales et /ou politiques, ou qu'ils le fassent remplir par les militants qu'ils connaissent ou par des proches des militants qui sont décédés. Le questionnaire est à demander à l'institut d'histoire sociale CGT FAPT à Montreuil, il peut aussi être envoyé par internet à ceux qui ont une adresse e-mail.

**Paulette ZAGANIACZ**

## Note de lecture, Le n°125 des Cahiers de la FNARH est paru

On y relève deux articles : l'un de Paul Charbon sur les « Directeurs généraux de la Poste sous la 1<sup>re</sup> République et le Second Empire (1<sup>re</sup> partie) », il montre l'offensive, dès l'entrée en fonction du prince président en novembre 1848, pour la restitution au privé de certains services confiés à la Poste par l'Etat en 1848. L'au-

teur évoque la mise en place du mouchardage, à partir d'une notice de l'époque, cet extrait est très évocateur « L'administration jugera à propos d'étendre à toutes les villes de quelque importance, l'attribution d'un facteur chef qui, outre son service ordinaire, aura la surveillance et la direction immédiate de ses camarades ».

Ces camarades facteurs, qui au contact de la population auraient pu subir la mauvaise influence des idées révolutionnaires... on sait qu'une partie, de promu facteur chef, deviendra un bon relais pour la propagande gouvernementale.

L'autre article de Raymond Marin Lemesle traite de l'exploitation télégraphique fran-

çaise et internationale au début des événements des années 1940 pendant l'occupation allemande.

Notons dans ces mêmes cahiers, une note de lecture concernant notre livre « Histoire de la Fédération CGT des PTT de 1945 à 1981 ».

# Nouveau CA issu de l'assemblée générale de l'IHS du 19 mars 2013 et nouvelles responsabilités

Tous les 3 ans les statuts de notre association prévoient l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration. Ce fut le cas lors de notre assemblée générale du 19 mars 2013.

**Six camarades nous ont quittés** pour des raisons d'âge ou de santé. Quatre d'entre eux étaient élus depuis la création de l'IHS en 1998 : Christian Klowskowsky, Pierre Lhomme, Jean Le Pessot et Sylviane Mangiapane. Si Christian fut vite accaparé par ses responsabilités à l'UFR, les trois autres ont beaucoup apporté à nos travaux et à la

gestion de l'IHS. Pierre en dehors de ses travaux sur différents sujets a toujours été un aiguillon pertinent dans les débats sur le rôle et la place de l'histoire sociale et le contenu du "Relais" ! Jean en 1998 était président de l'IHS CGT de Haute Savoie, il s'est tout de suite tourné vers son IHS professionnel. Cela a permis de travailler en commun, par exemple sur le premier des syndicats des PTT, qui a adhéré à la CGT le 27 décembre 1899 (celui des ouvriers), et sur le processus de la privatisation des ser-

vices publics. Sylviane restera l'auteure à succès du premier livre que nous avons publié "Les filles des chèques postaux", fatiguée elle continue à suivre avec toujours la même lucidité nos travaux. Grand merci à ces trois camarades ils seront toujours avec nous et de bons conseils. Deux autres camarades Michel Pineau et Claudette Royer dès leur élection ont acceptés d'autres tâches militantes qui les ont empêchés de s'investir, ce qui ne remet pas en cause leur attachement à l'histoire sociale.

**Quatre camarades ont été élus** : Alain Bergeot, Roland Granada, Claude Marlin, venant de la poste et Nicole Tendel venant des télécoms.

**Le bureau.** Si Jean Claude Lourdez quitte le bureau, celui-ci s'est enrichi de deux membres : Raphaël Guibert et Joël Ragonneau.

**Le Conseil d'administration a aussi élu une nouvelle secrétaire Générale** : Thérèse François. Les autres responsabilités restent inchangées.

## Liste des membres du conseil d'administration élus ou réélus lors de l'A G du 19 mars 2013

BERGEOT Alain  
BOUCHE Bernard  
BISAULT Maurice  
BOURGEOIS Patrick  
BRIAND François  
CROS Yvette  
DESSEIGNE Maurice  
DUPUY Emile  
DUYNSLAEGER Colette  
FRANCOIS Thérèse

FUSTINI Francis  
GAILLARD Michel  
GAUTHERON Alain  
GIBELLINO-PELTIER Françoise  
GILLES Robert  
GRANADA Roland  
GUIBERT Raphaël  
JACQUET Yveline  
LAFFAIT Hélène  
LEDOUX Danielle

LEVREL Armelle  
LOTTIER Serge  
LOURDEZ Jean Claude  
MARLIN Claude  
MAS Serge  
PERRAUDAT Michèle  
RAGONNEAU Joël  
ROUANET Christiane  
SCHWARTZ Colette  
TACET Michel

TAUPIN-PALAYRET Aurore  
TENDEL Nicole  
VAREILLE Michel  
ZAGANIACZ Paulette

**Commission de contrôle financier**  
SOULARD Geneviève  
FRANCHI Thierry  
BEAUMONT Evelyne

*Les membres du bureau sont soulignés*

## Un livre à paraître dans le 4<sup>e</sup> trimestre "Receveur des P.T.T., un métier"

L'Institut d'Histoire Sociale CGT FAPT, en collaboration avec un collectif d'anciens de la Commission Nationale des Chefs d'établissement CGT PTT, édite un ouvrage intitulé « Receveur des PTT, un métier ». Il évoque l'acharnement de cette catégorie de personnel à défendre le service public. Il retrace quelques aspects particuliers de leur carrière. Surtout, il montre leur attachement à la CGT, à ses valeurs. Il relate les luttes qu'ils ont menées durant des décennies, avec ses succès, mais aussi la mise à mort du métier. Des pages sans nostalgie, ou si peu, mais avec une vue du métier permettant de réfléchir sur le devenir d'un véritable service public postal.